DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 04 JUILLET 2019

Délibération
n° 2019.07.074.B

Ecole d'Art de GrandAngoulême : demande de subvention auprès du Département de la Charente

LE QUATRE JUILLET DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 juin 2019**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Jean-Claude COURARI, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Annie MARAIS, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Alain THOMAS, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Roland VEAUX à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Jeanne FILLOUX, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Gérard ROY, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2019

DELIBERATION N° 2019.07.074.B

EQUIPEMENTS DE DIFFUSION CULTURELLE	Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

ECOLE D'ART DE GRANDANGOULEME : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Par délibération n°13 du 28 janvier 2000, le conseil communautaire a reconnu d'intérêt communautaire l'école d'art de GrandAngoulême.

Depuis la rentrée de septembre 2018/2019, l'école d'art et l'épiphyte, ont fusionné sous le nom de « l'école d'art de GrandAngoulême ». Elle propose une large offre d'ateliers de pratiques artistiques sur trois sites : le Labo à Basseau, le Plateau au centre-ville et l'Epiphyte à Dirac.

L'école d'art renforce et étend en milieu rural sa mission afin de permettre à un large public d'enfants, d'adolescents et d'adultes de bénéficier d'un enseignement d'initiation et de perfectionnement en arts plastiques.

La thématique de l'année scolaire 2019/2020, « Point, Ligne, Trame -Tisser la terre », illustre le double aspect des enjeux artistiques de cette année. Dans ce cadre, l'école d'art s'inscrit dans une dynamique de jardins partagés Basseau-Grande Garenne, un projet porté par la Croix – Rouge et l'association Maia & Charente.

Land art, work in progress, arte povera résonneront avec un zoom sur le textile.

L'école d'art a comme objectif de créer des allers-retours entre ses trois sites et attirer des artistes de tous les champs de l'art contemporain afin d'apporter une réflexion à travers la rencontre, le croisement de publics et la réalisation de travaux artistiques autour de la question du jardin et du textile.

Dans cette optique, l'école d'art ouvre la saison des ateliers publics 2019/2020 avec une semaine autour de rencontres avec des paysagistes et des artistes. Du 16 au 21 septembre, elle innove en proposant des activités sous forme d'ateliers Grands Formats. Les professeurs-artistes invitent à des modules spécialement conçus pour cette semaine de rentrée afin de permettre aux élèves et à l'équipe de croiser les disciplines artistiques et d'expérimenter de nouvelles pratiques.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter auprès du département de la Charente une subvention d'un montant de 4 000 € pour l'année 2019.

D'IMPUTER la recette au budget principal – article 7473 – rubrique 3121.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **10 juillet 2019**	**Affiché le :** **10 juillet 2019**